

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 503

SÉANCE du 7 AVRIL 2021

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 01/04/2021

Date d'affichage : 14/04/2021

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Gabriel BERTEIN, Sébastien BERTOUT, Michel BLONDEL, Daniel BOUQUILLON, Charline CAILLIEREZ, Philippe CANLER, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Marie DISTINGHIN, Ingrid DREMAUX, Cédric DUPONT, Jean-Paul LEBLANC, Claude LECORNET, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Roger POTEZ, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Jean-Luc TILLARD, Romain VAN CANEGHEM.

Absents excusés / Pouvoirs :

Damien BRICOUT donne pouvoir à Michel SEROUX, Alain CAYET donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Olivier DEGAUQUIER donne pouvoir à Philippe CANLER, Isabelle DERUY donne pouvoir à Roger POTEZ, Jean-Michel DESAILLY, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Evelyne DROMART donne pouvoir à Daniel BOUQUILLON, Gérard DUE, Claude FERET donne pouvoir à Pierre ANSART, Michel FLAHAUT, Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Jean-Marie DISTINGHIN, Pierre GUILLEMANT, Léon LEBAS donne pouvoir à Gabriel BERTEIN, Jean-Guy LESAGE donne pouvoir à Philippe CANLER, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Pierre ANSART, Jean-Claude LEVIS donne pouvoir à Michel MATHISSART, Didier MICHEL donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Bernard MILLEVILLE donne pouvoir à Michel MATHISSART, Arnold NORMAND donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Jean-Claude PLU donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Eric POULAIN donne pouvoir à Michel SEROUX, Jean-Pierre PUCHOIS donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC, Richard SKOWRON donne pouvoir à Ernest AUCHART, Daniel TABARY donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Alain VANGHELDER donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 24
- Votants : 45
- Pouvoirs : 21

Vote :

- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstention : 0

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES CUA/SMAV 2021

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n° 413 du 13 décembre 2017 instaurant le principe de prestations sociales à destination des agents du Scota,

Lors du Comité syndical du 13 décembre 2017, vous avez acté la création, en vertu de la loi du 19 février 2007 relative aux prestations d'action sociale, l'instauration du principe de prestations sociales à destination des agents du Scota ainsi que le souhait de rejoindre l'association « Comité des Œuvres Sociales (COS) CUA/SMAV », association participant par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des agents de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation et du SCOT de l'Arrageois via le versement d'une subvention annuelle.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé, pour l'année 2021, de bien vouloir attribuer une subvention de 935 € à l'association précitée et d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au budget de l'exercice 2021 (Article 6574).



**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**

Françoise ROSSIGNOL